

Procès Verbaux



582/94
106/295

Travaux

Commission de la Voie Publique

mandat Gaifie

1947/1953

34



Commission de la Voie Publique

Réunion du 14 Janvier 1948

Procès verbal n° I

Le 14 Janvier à 18 h.30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. DECHIPS Adjoint au Maire.

Présents : Mme BOQUET, Conseiller Municipal
 M. DUMONT, id
 GEYS id
 HAMY id
 MAIRE, Adjoint au Maire
 ROUSSEAU, Conseiller Municipal
 VALBRUN, id

Assistaient en outre à la réunion

M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
 VAN de WILLE, Chef du Service de la Voie Publique,
 DEVOS, Chef de Bureau,
 JOVENIAUX, Officier de Paix.

M. Joveniaux, Officier de paix, suggère, en vue de faciliter la circulation, très difficile, place du Théâtre, de supprimer le terminus des voitures de tramways de l'E.L.R.T., qui existe face au Grand Théâtre et de la reporter à l'emplacement des départs des lignes de Marcq et de Tourcoing. Après échanges de vues la Commission estime que cette suggestion est techniquement inapplicable et décide en conséquence de maintenir la situation actuelle.

1. - Boulevard Carnot - Création d'un terre-plein entre la Bourse et l'Opéra - Suggestion de M. HORDOIR, rue Stappaert.

Les membres de la Commission, estimant que cette création ne ferait qu'accroître les difficultés de la circulation à cet endroit, émettent un avis défavorable.

2. - Eclairage de la Voie publique par des particuliers. - Remboursement de la dépense de consommation d'électricité afférente aux 3ème et 4ème trimestres de 1947.

Ces dossiers sont adoptés sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

3. - Publicité par haut-parleurs - Modification éventuelle de la réglementation en vigueur.

La Commission après avoir pris connaissance de la lettre du Président de la Chambre de Commerce et de celle du Commissaire Central de Police propose d'abroger les dispositions visées :

1°) au § 3 de l'article 6 du Code des Arrêtés Municipaux,
2°) de l'arrêté n° 2.809 du 23 Juin 1947 qui complète l'article susvisé et de les remplacer par le projet d'arrêté joint au dossier qui est transmis à l'Administration Municipale pour décision.

4. - Gardiennage d'automobiles et de bicyclettes - Modification éventuelle des articles I60, I61 et I64 du Code des Arrêtés Municipaux.

Les membres de la Commission proposent d'abroger les articles I60, I61 et I64 du Code des Arrêtés Municipaux et de les remplacer par les dispositions annexées au dossier qui est envoyé à l'Administration Municipale.

5. - Reconstruction du passage du Mont-de-terre.
Financement.

Les membres de la Commission adoptent les conclusions du rapport qui leur est soumis. Rapport transmis à l'Administration Municipale.

6. - Foire Commerciale - Reconstruction d'égouts endommagés par faits de guerre - Réception et décompte définitifs.

La Commission adopte les conclusions du rapport qui lui est soumis. Rapport transmis à l'Administration Municipale.

7. - Redressement des rues des Faubourgs d'Irras et des Postes - Déplacement des voies de traways - Marché -

Rapport adopté sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

8. - Frais d'expertise d'immeubles menacant ruine - Remboursement.

Le rapport est adopté et transmis à l'Administration Municipale.

9. - Achat de pavés en granit - Marché.

Les propositions sont transmises à l'Administration Municipale avec avis favorable à la passation du marché.

10. - Fourniture d'appareils d'éclairage électrique - Marché.

La Commission propose de passer le marché qui lui est soumis. Dossier transmis à l'Administration Municipale.

11. - Appareil d'éclairage de la Voie Publique endommagés
Admission en recette.

Rapport adopté sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

12. - Kiosque à journaux - Agrément d'un titulaire.

La Commission est avisée de la demande présentée par les Messageries Hachette en vue de confier à Madame DEBUQUOY, épouse HANOTTE, la gérance d'un kiosque à journaux.

Elle prend connaissance des renseignements fournis par M. le Commissaire Central de Police et de la recommandation faite par M. le Maire en faveur de Mme DEBUQUOY.

Elle donne un avis favorable à la demande faite par cette dernière sous réserve que l'Administration Municipale ne désire pas désigner elle-même un candidat en vertu de l'article 16 du Contrat passé entre la Ville de Lille et les Messageries Hachette dont extrait ci-après :

" Article 16. - § 2 et 3 - La librairie Hachette réservera la
" gestion de six kiosques à des personnes désignées par l'Admi-
" nistration municipale et rentrant dans les catégories sui-
" vantes :

1. Veuves d'agents municipaux
2. Femmes, enfants d'agents municipaux
3. Anciens agents municipaux.

Questions diverses

Parcs automobiles - En raison de l'encombrement du Centre de la Ville, les membres de la Commission demandent s'il ne serait pas possible de mettre à la disposition des automobilistes de nouveaux parcs de stationnement.

M. le Conseiller Rousseau rappelle qu'il a suggéré à diverses reprises la création d'un parc, Avenue du Peuple Belge, il est à craindre qu'il ne soit pratiquement inoccupé.

Différentes suggestions sont alors étudiées et il est décidé d'envisager en accord avec le Syndicat des chauffeurs de taxis, la suppression de l'emplacement réservé aux taxis, place du Théâtre, face à la Bourse du Commerce, mais inoccupé depuis très longtemps; ce qui permettrait de créer un parc nouveau qui pourrait être mis à la disposition des automobilistes.

Mme BOCQUET fait connaître que l'éclairage des rues de l'Arbrisseau et Jules Breton n'est pas assuré et demande qu'il soit procédé à leur électrification.

M. AUREL lui fait savoir que ces voies ne figurent pas dans les projets en cours de réalisation et lui demande d'indiquer au Conseil les noms des riverains qui accepteraient d'assurer un éclairage provisoire en prenant à leur charge la dépense de premier établissement, la consommation de courant étant remboursée par la Ville

M. LUMOTTE, Conseiller Municipal signale les émanations qui se dégagent de la bouche d'égout située face à la sortie de la gare, rue de Tournai.

Réclamation transmise au Service pour suite à donner.

M. VALBRUN, Conseiller Municipal, attire l'attention de la Commission sur l'état lamentable du trottoir bordant le mur de l'Hôpital Militaire, rue Jean Sans Peur.

En vue de remédier à cette situation, des pourparlers vont être engagés avec le gestionnaire de cet établissement.

La Séance est levée à 20 h. 35

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1948.

MAIRIE DE LILLE
SECRETARIAT GENERAL
13 FEV 1948
ARRIVEE

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 21 Janvier 1948

Procès-verbal n° 2



Le 21 Janvier, à 18 h.30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. DECALMPS, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. DUMONT, Conseiller Municipal
CHYS, id
HAMY, id
MAIRE, Adjoint au Maire
ROUSSEAU Alfred, Conseiller municipal
VALERUN, id



Absente : Mme BOCQUET

Assistaient en outre à la réunion

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services techniques,
VAN DE WIELE, Chef du Service de la Voie publique,
DEVOS, Chef de Bureau.

Le procès-verbal n° I de la réunion du 14 Janvier n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour.

13. Réouverture d'un poste de distribution d'essence - rue Emile Zola, angle de la rue du Buisson - Demande de L. BUCQUINET, 29, rue du Buisson.

La Commission émet un avis défavorable à la remise en service de ce poste en raison de la gêne qui en résulterait pour la circulation.

14. Installation d'une voiture à frites, rue Castiglione - Demande de Mme LEDOUX, Marie-Louise.

15. Vente de confiserie avec voiturette à l'entrée de l'Hôpital de la Charité. Pétitionnaire : Mme DEBUIRE Hélène, 16, rue du Becquerel.

La Commission donne un avis favorable à l'octroi des permis sollicités.

16. Demandes d'autorisation de photographier les passants (photofilms) 1° par l'industrie de la Photo, 19, rue Bleue, Paris 1° arrond, 2° par M. L DENIS, 83, rue Saint Jacques, Marseille.

La Commission, se referant à l'avis exprimé par la Commission de la Voie Publique, le 21 Mai 1947, émet un avis défavorable.

17. Installation d'une bascule pese-personnes sur le trottoir face au 64, rue d'Arras. Pétitionnaire : Mme TRUBLIN, y demeurant.

La Commission estimant que cette bascule apporterait une gêne à la circulation des piétons émet un avis défavorable.

18. Installation en facade du café du Rosier, place du Général de Gaulle, 42, de deux panneaux démontables pour diffusion du Journal des Commerçants de la Région du Nord.

Pétitionnaire : M. Marc Rouille

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à l'installation de ces panneaux.

19. Installation d'étalages rue Nationale

M. Gaston STALLER a sollicité l'autorisation d'installer deux étalages de ganterie au droit de son magasin, sis, 8, rue Nationale.

Cette installation a été tolérée, a titre d'essai, en attendant qu'il soit statué sur la demande présentée.

L'expérience a permis de constater que les étalages, qui ont été tolérés, causent une gêne à la circulation. En outre le demandeur ne respecte pas les limites d'emprise qui lui ont été assignées et malgré les injonctions réitérées des agents du service, il ne se contente pas d'exposer ses marchandises, mais il procède à la vente sur la voie publique occasionnant ainsi une gêne très importante pour la circulation des piétons.

D'autre part les Etablissements Felix Potin, se prévalant de la tolérance qui permet à M. STALLER, leur voisin, de faire étalage sur la voie publique, ont installé des comptoirs à l'angle des rues Nationale et Esquermoise à l'aide desquels ils procèdent à la vente sur la voie publique, malgré le refus qui leur a été notifié en juillet 1945 et confirmé en septembre 1947.

La Commission, estimant que toute la largeur du trottoir est indispensable à la circulation particulièrement intense à cet endroit décide :

1°) de ne pas accorder l'autorisation sollicitée par M. STALLER et de révoquer le permis temporaire d'étalage qui lui avait été accordé à titre précaire;

2°) de confirmer aux Etablissements Félix POTIN l'interdiction d'installer des étalages sur la voie publique;

3°) de maintenir à Madame CHENE, qui exploite une Poissonnerie, 10, rue Nationale, l'autorisation d'installer, suivant les anciens usages, un étalage pour l'exposition d'huîtres, de coquillages et d'escargots, à l'exclusion des poissons, sous réserve que la surface occupée soit réduite au minimum, qu'il ne s'agisse que d'un étalage et qu'en conséquence aucune vente ne soit effectuée hors du magasin; l'inobservation de ces conditions devant entraîner la révocation pure et simple de l'autorisation accordée.

20. Redevances pour occupation du domaine public communal (monte-charges, rue Kuhlmann et déversoir à drèches, rue Pasteur, par la Brasserie Delahaye.)

La Brasserie DELAHAYE étant inexploitée, la question se pose de savoir s'il convient d'appliquer pour les appareils installés sur la voie publique et non utilisés les redevances prévues au tarif ou des redevances ramenées au 1/10 par assimilation à ce qui est fait pour les appareils distributeurs d'essence non exploités.

La Commission estime que cette assimilation ne saurait être envisagée, en effet les distributeurs d'essence pourront, lors de l'amélioration des conditions économiques, être remis en service, mais il est à craindre que la brasserie Delahaye ne soit pas remise en exploitation, l'immeuble étant destiné à abriter le Service des Archives Départementales.

En conséquence, elle décide de maintenir les redevances en faisant connaître au redevancier qu'il apparaît opportun de supprimer ces emprises devenues inutiles.

21. Installation sur la Voie Publique de plans-câdran. Demandes présentées par

- 1° M. E. SIDOBRE, 10, Avenue de la Poste, à Brunoy (S & O)
- 2° la Cie française des publicités officielles, 53, rue Lemer cier, Paris (XVII°)

La Commission estimant que des appareils similaires installés précédemment en différents endroits de la Ville servaient surtout d'attrait, qu'ils encombraient les trottoirs sans présenter une utilité évidente émet un avis défavorable aux propositions qui lui sont faites. Elle suggère de renvoyer les pétitionnaires à la S.N.C.F., en vue de l'installation d'un plan câdran dans la salle des Pas perdus ou à la sortie principale de voyageurs (à l'intérieur du bâtiment S.N.C.F.)

22. Installation de corbeilles métalliques à papier sur la voie publique. Demande de la société "Publicorbail" 11, rue des Belles Feuilles. Paris (XVI°)

L'essai de ces corbeilles à papier, qui a été tenté en 1933, n'a donné que des résultats décevants et s'est terminé en 1941 par le retrait de l'autorisation, la Commission décide de ne pas donner suite à la demande faite en vue de l'installation de nouveaux appareils. Le Service reprendra l'affaire sur le plan purement municipal.

23. Circulation rue d'Arras. Création d'arrêts alternés entre les rues de Douai et de Femmes. Pétitionnaire - M. Arthur TITGAT, Conseiller Général.

La Commission émet un avis favorable au maintien du statu quo la modification envisagée ne paraissant pas de nature à améliorer la circulation dans la partie de voie susvisée.

24. Circulation rue du Pôle Nord - Création d'arrêts alternés
Suggestion de M. Jules Ledoux.

Avis défavorable, la circulation étant peu intense, cette mesure ne s'impose pas.

25. Quai de l'Ouest. Déchargement de péniches de charbon par l'entreprise Danset. Réclamation des riverains.

Exceptionnellement, compte tenu des difficultés actuelles, la Commission estime que le déchargement des péniches de charbon par grue mobile pourrait, à titre tout-à-fait provisoire, être effectué quai de l'Ouest, dans le tronçon se trouvant en amont d'un point situé à 100 mètres à l'amont de la passerelle des Bois-Blancs.

26. Installation d'une table pour vente de chaussures, 146, rue Pierre Legrand. Demande des Ets BERTHIER.

La Commission estimant que toute la largeur du trottoir est indispensable pour assurer la circulation particulièrement intense à cet endroit donne un avis défavorable à l'octroi de l'autorisation sollicitée.

27. Gare de Lille-Sud. Suppression des P.N. - Elargissement de la rue de Marquillies - Participation financière.

La Commission donne son agrément aux propositions qui lui sont soumises, fait siennes les suggestions relatives à la participation financière présentées par M. AUREL qui propose que les dépenses à engager soient prises en charge suivant la formule admise pour les travaux de la Gare de Lille-Sud soit 2/5 à la charge de la Ville et 3/5 à la charge de l'Etat.

28. Electrification du faubourg d'Arras.

La Commission prend acte de la communication qui lui est faite en ce qui concerne le retard apporté dans la fabrication des lanternes à la suite des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

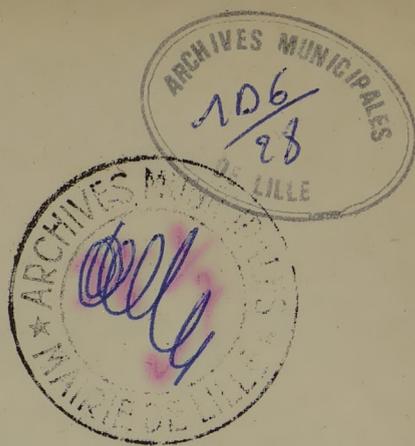
La séance est levée à 20 h. 30

Hôtel de Ville, le 23 Janvier 1948

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 25 Février 1948

PROCES-VERBAL N° 3



Le 25 Février à 18 h 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. DECAMPS, Adjoint au Maire.

Présents: M.M. DUMONT, Conseiller Municipal
GHYS, d°
HAMY d°
MAIRE, Adjoint au Maire
ROUSSEAU Alfred, Conseiller Municipal
VALBRUN d°

Absente : Mme BOCQUET, Conseillère Municipale

Assistaient en outre à la réunion:

MM. AUREL, Ingénieur en chef des Services Techniques
VAN DE WIELE, Chef du Service de la Voie Publique
DEVOS, Chef de Bureau
CHIMOT, Rédacteur

Le procès-verbal n° 2 de la réunion du 21 Janvier n'appelant aucune remarque, la Commission passe à l'ordre du jour.

29 - Droits de Voirie - Révision du tarif

Les conditions économiques et financières ayant subi de profondes modifications et aggravé très sensiblement les difficultés financières de la Ville, la Commission, répondant au souhait formulé par la Commission des Finances, propose, après étude, le relèvement des taxes et droits de voirie.

Les relèvements proposés sont calculés en prenant comme base le tarif établi en 1946. Ils sont, dans l'ensemble, de 50% pour les taxes perçues à l'occasion d'un stationnement ou d'un dépôt temporaire sur la voie publique et de 100% pour les droits de premier établissement.

Ils porteraient le montant des recettes des droits de voirie de 4.155.300 frs en 1947 à plus de 6.000.000 en 1948, alors que le produit de ces mêmes droits fut de 1.037.900 en 1939.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

30 - Repavage des chaussées et trottoirs à la suite de travaux effectués sur la voie publique.- Exécution des travaux par les soins de la Ville - Modification des tarifs.

Compte tenu des récentes et importantes augmentations constatées sur les prix de la main d'oeuvre et des matériaux, le Service de la Voie Publique propose en révision du tarif servant de base au calcul du montant des travaux de repavage à entreprendre à la suite de travaux exécutés sur la voie publique.

.... /

La Commission, sur la proposition de son président, émet un avis favorable à la nouvelle tarification qui lui est soumise.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

31 - Fourniture de porphyre - Révision des prix
(Marché du 20 Mars 1946 Paul Lefebvre)

Après lecture du rapport, la Commission s'incline devant la décision de M. le Préfet du Nord qui tend à ramener de 56.041 frs à 29.422 frs le montant des augmentations consécutives à la hausse des prix grevant une fourniture de macadam et de grenaille effectuée par M. Paul Lefebvre.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

32 - Construction d'égouts -Ier lot - Résiliation de l'adjudication
du 15 septembre 1947

La Commission propose de prendre en considération les conclusions du rapport qui lui est présenté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

33 - Eclairage de la Voie Publique - Fourniture d'appareils -
Marché - Nouvelles propositions des prix de base.

La Commission prend acte des nouvelles propositions, sans observation.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

34 - Pose de poteaux sur la Voie Publique - Demande de la Sté
L'Express pour la Chambre de Commerce Belge.

En raison de la gêne et du danger qui en résulterait pour la circulation et du précédent qui serait ainsi créé, la Commission émet un avis défavorable.

Dossier en retour au Service.

35 - Demande de stationnement pour vente de poisson Avenue Charles
St Venant - Pétitionnaire: Mr Ernest DAEL, 4 rue Cassini

La Commission émet un avis favorable sous réserve que cette autorisation n'apportera aucune réclamation des riverains de cette artère.

Dossier en retour au service.

36 - Installation d'un étalage, face au n° 171 de la rue Pierre
Legrand - Pétitionnaire: Société lilloise de drogueries.

La Commission donne un avis favorable à l'octroi de la permission sollicitée.

Dossier en retour au service.

37 - Installation d'un banc en bordure d'un étalage 9, rue de
Béthune. Pétitionnaire: Poissonneries Long-Duhamel.

En raison de l'afflux de la circulation à cet endroit et de l' étroitesse du trottoir, la Commission confirme l'avis défavorable émis précédemment.

Dossier en retour au service.

38 - Demande d'un stationnement pour photographie à l'entrée du Bois de Boulogne près du Monument au Pigeon Voyageur
Pétitionnaire: Mme LAMOUREUX, 82 rue Jean Jaures.

La Commission émet un avis favorable, sous réserve qu'aucun panneau servant de décors ne sera utilisé.

Dossier en retour au service.

QUESTIONS DIVERSES

M. MAIRE attire l'attention de la Commission sur les inconvénients qui résultent des stationnements des automobiles au droit des maisons de commerce et demande d'envisager la possibilité d'interdire ces stationnements.

Le Président fait connaître qu'il lui paraît difficile de prendre semblable mesure qui supprimerait pratiquement tout stationnement dans les voies du centre. Il propose de rappeler, par voie de la presse, les prescriptions du Code des Arrêtés Municipaux qui limitent la durée du stationnement.

Cette proposition est adoptée par la Commission.

M. VALBRUN demande qu'il soit procédé à l'installation d'une borne de signalisation lumineuse sur l'un des terre pleins bordant les voies de tramways, Place Rihour, afin d'attirer pendant la nuit l'attention des automobilistes sur la présence dudit terre plein.

La Commission estime cette demande très judicieuse mais la borne de signalisation qui précédemment existait audit endroit ayant, à de nombreuses reprises, été mise hors d'usage, décide de faire placer, en remplacement, des cataphotes à feux rouges en bordure du terre plein incriminé.

Demande transmise au service pour exécution.

M. DUMONT demande s'il ne serait pas possible de faire placer de chaque côté des trottoirs et face aux immeubles situés à hauteur du passage des piétons existant à l'angle de la Grand Place et de la rue Nationale, un double jeu de feux de signalisation qui fonctionnerait simultanément avec ceux qui règlent actuellement la circulation des véhicules, en vue de permettre aux piétons de se rendre plus facilement compte si le passage qui leur est réservé est ouvert ou fermé.

Demande transmise au service pour étude et propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 45.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 9 Juin 1948.

Procès-verbal n° 4



Le 9 Juin à 18 h 30, la commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. DECAMPS, adjoint au Maire.

Présents : M^{me} BOCQUET, conseillère municipale
MM. DUMONT, conseiller municipal
GHYS, "
HAMY, "

Excusé : M. ROUSSEAU, A., conseiller municipal

Absents : MM. MAIRE, adjoint au Maire
VALBRUN, conseiller municipal

Assistaient en outre à la réunion :

MM. PLATEL, chef du service de la Voie Publique
VAN DE WIELE, chef adjoint au service de la Voie Publique
DEVOS, chef de bureau

Le procès-verbal n° 3 de la réunion du 25 Février n'appelant aucune remarque, la commission passe à l'ordre du jour.

39 - Stationnement de camionnettes aux emplacements réservés aux voitures de tourisme - Demande de l'Automobile-Club du Nord de la France -

La commission est d'avis d'autoriser, aux emplacements réservés aux voitures de tourisme, le stationnement de camionnette d'un poids ne dépassant pas 1 t 200 et propose de soumettre cet avis avant sa mise à exécution, à l'agrément de l'Automobile-Club.

Dossier en retour au service.

40 - Déplacement du kiosque à journaux, situé face au n° 71 du boulevard de la Liberté - Demande de M. l'Adjoint LUBREZ pour M^{me} DEBUCQUOY, titulaire dudit kiosque -

La commission, estimant que le rétablissement du kiosque à journaux, rue Nationale, soit à son ancien emplacement, soit à proximité du Square de Jussieu, ferait renaître les inconvénients qui ont valu, en 1945, son transfert, boulevard de la Liberté face au n° 71, émet un avis défavorable.

Dossier en retour au service.

41 - Circulation, rue d'Arras - Renouvellement d'une demande tendant à la création d'arrêts alternés, rue d'Arras, entre les rues de Douai et de Wazemmes par M. Arthur TYTGAT, conseiller général -

La commission fait remarquer que la demande de M. TYTGAT a fait l'objet le 21 Janvier d'un examen au cours duquel un avis défavorable a été émis.

Examinant à nouveau la question, elle estime devoir maintenir son avis antérieur, la création d'arrêts alternés dans la partie précitée de la rue d'Arras, n'étant pas de nature à améliorer la circulation.

Dossier retourné au service.

...../

42 - Installation d'une enseigne lumineuse, rue de Béthune à l'angle de la rue des Molfonds indiquant la direction de la Bibliothèque Municipale située rue des Fossés - Suggestion de Melle BRUCHET transmise par Melle MARTINACHE, Adjointe au Maire.

La Commission émet un avis défavorable à l'installation de cette enseigne, en proposant toutefois d'inviter Melle BRUCHET, bibliothécaire en chef de faire paraître périodiquement dans la presse locale, un avis rappelant l'existence de la Bibliothèque de la rue des Fossés.

Dossier en retour au service.

43 - Parcage de voitures, Square Morisson - pétition de MM. H. DESPLECHAIN et R. DELAETER.

La Commission, après avoir émis un avis défavorable, propose de rappeler aux pétitionnaires l'existence des parcs de voitures situés à proximité dudit square.

Dossier retourné au service.

44 - Eclairage de la Voie Publique par des particuliers - Remboursement de la consommation d'électricité afférente au 1er trimestre 1948.

Dossier adopté sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

45 - Déplacement d'un appareil d'éclairage électrique, rue du Faisan - Remboursement de la dépense en résultant par M. Paul DUTOIT, 5 rue Catel Béghin - Admission en recette.

Dossier adopté sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

46 - Installation de bannes en tôle en façade du n° 1 de la rue Boileux et retour Boulevard de la Liberté - Pétitionnaire " Art et Décoration " I, rue Boileux.

En raison du caractère inesthétique de l'installation projetée, la Commission émet un avis défavorable.

Dossier en retour au service.

47 - Installation d'une borne distributrice d'essence rue Catel Béghin - Pétitionnaire: Standard Française des Pétroles à St-André-lez-Lille.

Avis favorable est donné par la Commission à l'installation de cette borne sous réserve qu'elle sera placée 1°) au delà de 10 m à partir de l'angle de la rue Nationale, 2°) sans socle de ciment en raison du peu de largeur du trottoir.

Dossier en retour au service.

48 - Installation d'un appareil distributeur de "Gas Oil " 277, rue des Postes - Pétitionnaire: M. LAYS

Dossier adopté sans observation et retourné au service.

49 - Installation de 2 tables et chaises pour la vente de crème glacée au droit du n° 35 rue Saint-Sauveur - Demande de M. CATTEAU-DESTINEE -

La Commission émet un avis favorable à l'installation sollicitée - Dossier retourné au service.

P.S. En raison de faits nouveaux, le dossier sera représenté à la prochaine réunion de la Commission.

....//

50 - Création d'un étalage au droit du N° 11 rue du Sec-Arembault par M.M. Sadoun Frères.

La Commission donne un avis favorable sous réserve qu'aucune vente, des objets exposés, ne se fera à l'extérieur.

Dossier retourné au Service.

51 - Vente de pommes de terre frites auprès du Monument aux Pigeons Voyageurs - Pétitionnaire Mme Morel-Delvallée - 125 rue de Cantelau.

Avis favorable est donné par la Commission à la demande de Mme Morel-Delvallée.

Dossier retourné au Service.

52 - Vente de produits des 4 saisons, Avenue Charles St-Venant - Pétitionnaire : M. Benatoni Mohamed, 98 rue de Tournai

En raison des indications portées à l'extrait de casier judiciaire produit par l'intéressé la Commission émet un avis défavorable.

53 - Modification du parcours de l'aqueduc traversant les immeubles situés 14 à 22 Avenue du Peuple Belge - Demande de MM. Jean et Francis Morel, propriétaires desdits immeubles - Approbation du projet d'autorisation.

La Commission approuve les dispositions du projet d'arrêté qui lui sont soumises.

Projet d'arrêté transmis à l'Administration Municipale.

54 - Taille de pavés mosaïques et de chaussées - Marché Octave Bonvin -

Dossier transmis à l'Administration Municipale avec avis favorable à la passation du marché.

55 - Appareils d'éclairage de la Voie Publique endommagés - Remboursement des dommages - Admission en recette.

Rapport adopté sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

56 - Achat de matériel d'éclairage public - Marché -

Propositions adoptées sans observation et transmises à l'Administration Municipale.

57 - Frais d'expertise d'immeubles menaçant ruines - Règlement d'honoraires.

Rapport adopté sans observation.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

58 - Installation d'une terrasse de café 12, rue Nationale - Pétitionnaire : M. Marceau-Achin.

La Commission émet un avis favorable - Dossier en retour au Service.

59.- Installation d'un étalage d'objets confectionnés au 62 rue Faidherbe - Pétitionnaire : M. E. Scheukel.

Considérant que l'intéressé exerce son commerce dans un couloir auquel il n'est pas possible de reconnaître la qualité de "magasin" et que la vente sur le trottoir constituerait l'essentiel de l'activité du demandeur, la Commission émet un avis défavorable à l'octroi de l'autorisation sollicitée et propose en outre de retirer au pétitionnaire celle qui lui fut accordée pour l'exposition d'objets suspendus en façade du 62 de la rue Faidherbe en raison de l'aspect peu esthétique qu'elle confère à cette voie très passante et de la gêne qu'elle crée pour la circulation.

Dossier en retour au service.

60.- Projets de cahier des charges pour la :

- a) reconstruction de trottoirs pavés;
- b) reconstruction de trottoirs en asphalte;
- c) fourniture de dalles en béton comprimé;
- d) fourniture de sable de rivière.

Ces cahiers des charges sont approuvés par la Commission et transmis à l'Administration Municipale.

Questions diverses

1°- M. DUMONT, Conseiller municipal estime qu'il serait souhaitable d'interdire les étalages dans certaines voies de la Ville en vue d'éviter l'encombrement des trottoirs.

Cette question est transmise au service pour étude.

2°- M. GHYS, Conseiller municipal demande s'il ne serait pas possible d'envisager la mise en service de l'appareil d'éclairage public, rue des Tanneurs, face à la cour Dassonville.

Demande transmise au service pour propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 6 Octobre 1948

Procès-verbal n° 5



Le 6 Octobre, à 18 H.30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'adjoint Decamps, adjoint au Maire.

Présents: MM. Decamps, adjoint au Maire
Dumont, Conseiller Municipal
Ghys, "
Hamy, "
Rousseau "



Excusés: Mme Bocquet, "
M. Valbrun, "

Absent : M. Maire, Adjoint au Maire.

Assistaient en outre à la réunion:

MM. Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Platel, Chef du Service de la Voie Publique,
Van de Wièle, Chef adjoint à la Voie Publique,
Devos, Chef de bureau.

Le procès-verbal n° 4 de la réunion du 9 Juin n'appelant aucune remarque, la Commission passe à l'ordre du jour.

61 - Proposition tendant à donner à la rue Enrico Ferri la dénomination de Paul Ducz - Demande de M. l'adjoint Lubrez, renvoyée à la Commission par le Conseil Municipal.

La Commission émet un avis favorable à la proposition qui lui est soumise. Elle propose, d'autre part, que la dénomination de la Place du Concert soit remplacée par celle de Place Emile Dubuisson, pour honorer la mémoire de l'éminent architecte de l'Hôtel de Ville et de son beffroi.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

62 - Installation d'un appareil pèse-personnes à l'angle des rues de Paris et du Molinel - Pétitionnaire: M. Daure.

En raison des nécessités de la circulation particulièrement dense et de l'existence d'un kiosque à journaux à l'emplacement sollicité, la Commission confirme l'avis défavorable émis le 30 avril 1946 par la Commission précédente.

M. Daure sera invité par le Service à proposer un nouvel emplacement.

Dossier retourné au Service.

63 - Installation d'une table pour vente de billets de loterie, au droit du 62 rue Faidherbe. Pétitionnaires: M.M. Roy et Cie.

En raison des nécessités de la circulation des piétons, la Commission maintient l'avis défavorable qu'elle a émis le 21 Janvier 1948.

Dossier retourné au Service.

- 64 - Installation de plans indicateurs sur la Voie Publique par
1° - la Société du Plan Cadran, 10 avenue de la Poste à Brunoy (S.& O)
2° - La Compagnie française des publicités officielles, 55 rue Lemer-
cier - Paris.

Après un nouvel examen des demandes ci-dessus, la Commission confirme son avis défavorable du 21 janvier 1948.

Dossier en retour au Service.

65 - Installation d'une bascule pèse-personnes au droit du 205
de la rue d'Arras - Pétitionnaire : Mme Hermand-Guerre.

66 - Demande tendant à installer une pompe à essence rue du
Palais Rihour - Pétitionnaire : M. Laureyns.

67 - Pétition en vue de l'installation d'un étalage au droit
du 95 rue Jules-Guesde - Pétitionnaire : M. Armand Depuis.

68 - Installation d'un pont transporteur rue de Wattignies par
la Société "Sotranord", 55 Boulevard Victor Hugo.

En raison des nécessités de la circulation, la Commission émet un avis défavorable à chacune de ces demandes.

Dossiers en retour au Service.

A la suite de cet avis, M. l'adjoint Decamps souligne les difficultés que rencontrent les piétons par suite de l'installation d'étalages de plus en plus nombreux sur les trottoirs. Il rappelle le voeu émis par la Commission dans sa précédente séance de voir modifier la réglementation des étalages.

Après avoir procédé à un examen de la réglementation actuellement en vigueur, la Commission constate que celle-ci permet d'interdire les étalages aux endroits où la densité de la circulation des piétons l'exige. Toutefois elle estime qu'en raison de l'accroissement de cette circulation ainsi que de la circulation automobile qui ne permet plus aux piétons de s'égarer sur la chaussée, il paraît indiqué de restreindre les conditions dans lesquelles l'autorisation de faire étalage sur les trottoirs sera accordée. Elle estime d'autre part, pour éviter des anomalies criantes que les règles régissant les autorisations de terrasses de café et les commerces accessoires à ces terrasses doivent être les mêmes que pour les étalages.

En conséquence, elle propose à l'Administration municipale de vouloir bien porter de 2m. à 3 mètres la largeur minima du trottoir en dessous de laquelle il ne pourra pas être accordé d'autorisation d'étalage ou de terrasse et de porter de 1m.50 à 2m. la largeur minimum de trottoir qui devra rester libre pour le passage des piétons.

Les dispositions permettant à l'Administration municipale de refuser les autorisations sollicitées dans certaines rues ou parties de rues particulièrement fréquentées seraient maintenues.

La Commission émet d'autre part le voeu que le tarif des droits d'occupation du domaine public soit révisé, et, tenant compte du souci d'harmonie qui a présidé à l'élaboration du dernier tarif, émet le voeu que les divers articles de celui-ci soient majorés de 50%.

Considérant d'autre part que la suppression de la taxe sur les terrasses de café est contraire à la jurisprudence constante du Conseil d'Etat qui stipule qu'à égale occupation du domaine public doit correspondre une redevance analogue, elle demande que cette question fasse l'objet d'un examen nouveau et que la taxe sur les terrasses de café soit rétablie suivant un tarif qui respecte le principe ci-dessus énoncé.

69 - Demande de dégrèvement pour monte-charges et déversoir à trèches installés rue Kuhlmann et Pasteur (taxe relevant de l'année 1947) - Pétitionnaire: Brasserie Delahaye.

La Commission confirme l'avis défavorable émis par elle lors de sa réunion du 23 Janvier 1948 estimant en outre qu'il appartient au Pétitionnaire, si il le juge opportun, de demander le remboursement des droits qui lui sont réclamés au Service départemental d'archives à qui la malterie a été louée.

Dossier retourné au Service.

70 - Rétablissement du Sens Interdit rue Esquermoise entre les rues Thiers et Royale - Nouvelle réglementation du stationnement.

A la suite d'articles parus dans la presse (Voix du Nord et Liberté) la Commission examine les critiques soulevées. Elle propose toutefois en ce qui concerne le sens interdit de maintenir le statu-quo et de renvoyer pour étude et propositions à la Commission des Services Publics la question visant au déplacement du terminus du tramway F en vue de l'introduction plus rationnelle dans le circuit des tramways des voitures de pointe.

Dossier retourné au Service.

71 - Admission dans le réseau des Voies Publiques de la rue des Jardins Gaulier. Pétitionnaire: M. Van den Hoede, président du Commerce de St Maurice.

La Commission s'étonne de cette demande, la rue en question ayant été classée dans le réseau des Voies Urbaines par arrêté de M. le Préfet du Nord le 15 Novembre 1878.

Dossier en retour au Service.

72.- Consolidation par un dispositif de pieux en béton armé pour la conservation de la fondation d'une partie de l'immeuble du Crédit Lyonnais.

La Commission prend connaissance, sans observation, de cette demande.

Dossier retourné au Service.

73.- Eclairage de la Voie Publique par des particuliers. Remboursement des dépenses de consommation des 2ème et 3ème trimestres 1948.

Propositions adoptées sans observation et transmises à l'Administration Municipale.

74.- Eclairage de la Voie Publique. Majoration du montant du marché passé le 28 Février 1947 avec la Société "Eclairage technique de Nancy"

La Commission propose d'accepter la majoration du marché qui lui est soumise.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

75 - Eclairage de la Voie Publique-Programme d'électrification pour 1948 .

M. l'Adjoint Décamps fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. Verle, directeur de la Compagnie concessionnaire du Gaz et de l'Electricité, et au cours duquel celui-ci lui a fait connaître l'impossibilité dans laquelle il se trouve, malgré son vif désir, de tenir les engagements du cahier des charges, les crédits nécessaires n'étant pas mis à sa disposition par la Caisse nationale d'équipement de l'E.D.F.

Une solution a été envisagée qui consisterait à demander à la ville d'emprunter les sommes nécessaires à l'achèvement du programme d'installation de l'éclairage public, le service financier de l'Emprunt étant assuré par l'E.D.F. sur ses crédits d'exploitation. M. l'Adjoint aux Finances pressenti a admis le principe d'une telle opération dont les modalités seront arrêtées en accord avec les services intéressés .

La Commission approuve les propositions de M. l'Adjoint Décamps et décide de reprendre l'examen détaillé du programme d'électrification dès que les modalités de son règlement auront été arrêtées.

76 - Eclairage de la Voie Publique - Insuffisance du crédit alloué pour 1948 .

La Commission adopte les conclusions du rapport qui lui est soumis .

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

77 - Fourniture de pavés - Marché Lefebvre - Décompte définitif-

Rapport adopté sans observations et transmis à l'Administration Municipale .

78 - Fourniture de pavés en granit .

Cette fourniture fera l'objet de négociations auprès des exploitants de carrière que visiteront M.M. l'Adjoint Décamps et Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques, en vue de déterminer les conditions d'un marché par appel d'offres .

Dossier retourné au service .

79 - Construction d'égouts - 1er Lot- Approbation du décompte de l'entreprise Carotte-Dubureq .

L'entreprise n'ayant pas à ce jour présenté son mémoire définitif, la question sera revue ultérieurement.

Dossier retourné au Service .

Questions diverses

M. l'Adjoint Lubrez a signalé que le stationnement des marchands de quatre-saisons au carrefour des rues de l'Hôpital militaire et Pierre Dupont apportait une gêne à la circulation. Il demande que les dits marchands soient groupés de préférence au centre du carrefour précité .

....

En outre, il a fait remarquer que les voitures venant de la rue Georges Maertens et se dirigeant vers la rue Arnould de Vuez étaient inévitablement attirées vers la gauche et demande, si cela est possible, qu'une rangée de clous joigne à travers le carrefour l'axe des chaussées des rues Arnould de Vuez et Georges Maertens.

Sur le 1er point, la Commission donne à l'unanimité son accord de principe, mais sur remarque de M. le Conseiller GHYS, elle fait toutefois les plus expresses réserves sur la mise en vigueur de cette mesure qui ne manquera pas de soulever de véhémentes réclamations de la part des marchands.

Quant au 2ème point, la Commission demande au service d'effectuer le travail.

Demandes transmises au Service.

Pavage de la Place Sébastopol.

M. l'Adjoint HENNEBELLE a demandé qu'il soit procédé, si possible, au pavage de la Place Sébastopol en vue de faciliter le nettoyage de la dite place, dès la fermeture du marché.

La Commission prend acte de cette demande et propose de la transmettre au Service pour étude et évaluation de la dépense.

Carrefour de la rue Arnould de Vuez et du Boulevard de la Liberté.
Règlement de la circulation.

M. le Conseiller HAY fait observer que la circulation au dit carrefour n'est pas assurée. Il demande que celle-ci soit réglée simultanément avec celle de la Place de la République.

Demande transmise au Service qui interviendra en ce sens auprès des Services de Police.

Installation d'une signalisation automatique aux carrefours :
a) de la rue des Jardins et boulevard Carnot;
b) des rues Nationale et de l'Hôpital militaire.
Demande de crédit.

La Commission émet un avis favorable à l'acquisition et à l'installation des appareils de signalisation qui lui sont proposés et fixe son choix sur une installation automatique à temps fixe (proposition Garbarini) pour le carrefour rues Nationale et de l'Hôpital militaire, et sur une installation à commande par les véhicules eux-mêmes (proposition B.V.R.) pour le carrefour rue des Jardins Boulevard Carnot.

Un rapport spécial sera transmis à l'Administration Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

237.- Commission de la Voie Publique. Réunion du 6 Octobre .

61- La place du Concert ne sera pas débaptisée. Le nom d'Emile Dubuisson pourra être accordé à un autre place ou à une autre voie de la Ville .

68- paragraphe 4. La proposition est acceptée en ce qui concerne les étalages, mais non pas pour les terrasses .

paragraphe 6. D'accord pour la majoration de 50% du tarif des droits d'occupation du domaine public.

Installation d'une signalisation automatique.

Le Conseil d'administration donne son accord pour une installation à temps fixe tant pour le carrefour des rues Nationale et de l'Hôpital Militaire, que pour celui de la rue des Jardins et du Boulevard Carnot .

Rousseau "

Excusés: Mme Bocquet, "
M. Valbrun, "

Absent : M. Maire, Adjoint au Maire.

Assistaient en outre à la réunion:

M. Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Platel, Chef du Service de la Voie Publique,
Van de Wièle, Chef adjoint à la Voie Publique,
Devos, Chef de bureau.

Le procès-verbal n° 4 de la réunion du 9 Juin n'appelant aucune remarque, la Commission passe à l'ordre du jour.

61 - Proposition tendant à donner à la rue Enrico Ferri la dénomination de Paul Duez - Demande de M. l'adjoint Lubrez, renvoyée à la Commission par le Conseil Municipal.

La Commission émet un avis favorable à la proposition qui lui est soumise. Elle propose, d'autre part, que la dénomination de la Place du Concert soit remplacée par celle de Place Emile Dubuisson, pour honorer la mémoire de l'éminent architecte de l'Hôtel de Ville et de son beffroi.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

62 - Installation d'un appareil pèse-personnes à l'angle des rues de Paris et du Molinel - Pétitionnaire: M. Daure.

En raison des nécessités de la circulation particulièrement dense et de l'existence d'un kiosque à journaux à l'emplacement sollicité, la Commission confirme l'avis défavorable émis le 30 avril 1946 par la Commission précédente.

M. Daure sera invité par le Service à proposer un nouvel emplacement.

Dossier retourné au Service.

63 - Installation d'une table pour vente de billets de loterie, au droit du 62 rue Faidherbe. Pétitionnaires: M.M. Roy et Cie.

En raison des nécessités de la circulation des piétons, la Commission maintient l'avis défavorable qu'elle a émis le 21 Janvier 1948.

Dossier retourné au Service.



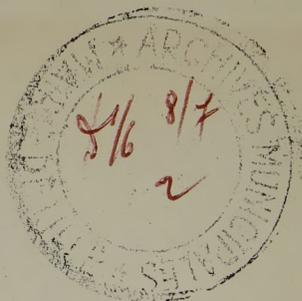
Conseil d'Administration
Réunion du 21/10

Conseil d'Administration
Réunion du 9-11-48

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 6 Octobre 1948

Procès-verbal n° 5



Le 6 Octobre, à 18 H.30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'adjoint Decamps, adjoint au Maire.

Présents: MM. Decamps, adjoint au Maire
Dumont, Conseiller Municipal
Ghys, "
Hany, "
Rousseau "

Excusés: Mme Bocquet, "
M. Valbrun, "

Absent : M. Maire, Adjoint au Maire.

Assistaient en outre à la réunion:

MM. Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Platel, Chef du Service de la Voie Publique,
Van de Wièle, Chef adjoint à la Voie Publique,
Devos, Chef de bureau.



Le procès-verbal n° 4 de la réunion du 9 Juin n'appelant aucune remarque, la Commission passe à l'ordre du jour.

61 - Proposition tendant à donner à la rue Enrico Ferri la dénomination de Paul Duez - Demande de M. l'adjoint Lubrez, renvoyée à la Commission par le Conseil Municipal.

La Commission émet un avis favorable à la proposition qui lui est soumise. Elle propose, d'autre part, que la dénomination de la Place du Concert soit remplacée par celle de Place Emile Dubuisson, pour honorer la mémoire de l'éminent architecte de l'Hôtel de Ville et de son beffroi.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

62 - Installation d'un appareil pèse-personnes à l'angle des rues de Paris et du Molinel - Pétitionnaire: M. Daure.

En raison des nécessités de la circulation particulièrement dense et de l'existence d'un kiosque à journaux à l'emplacement sollicité, la Commission confirme l'avis défavorable émis le 30 avril 1946 par la Commission précédente.

M. Daure sera invité par le Service à proposer un nouvel emplacement.

Dossier retourné au Service.

63 - Installation d'une table pour vente de billets de loterie, au droit du 62 rue Faidherbe. Pétitionnaires: M.M. Roy et Cie.

En raison des nécessités de la circulation des piétons, la Commission maintient l'avis défavorable qu'elle a émis le 21 Janvier 1948.

Dossier retourné au Service.

- 64 - Installation de plans indicateurs sur la Voie Publique par
1° - la Société du Plan Cadran, 10 avenue de la Poste à Brunoy (S. & O)
2° - La Compagnie française des publicités officielles, 55 rue Lemer-
cier - Paris.

Après un nouvel examen des demandes ci-dessus, la Commission confirme son avis défavorable du 21 janvier 1948.

Dossier en retour au Service.

- 65 - Installation d'une bascule pèse-personnes au droit du 205
de la rue d'Arras - Pétitionnaire : Mme Hermand-Guerre.

- 66 - Demande tendant à installer une pompe à essence rue du
Palais Rihour - Pétitionnaire : M. Laureyns.

- 67 - Pétition en vue de l'installation d'un étalage au droit
du 95 rue Jules-Guesde - Pétitionnaire : M. Armand Depuis.

- 68 - Installation d'un pont transporteur rue de Wattignies par
la Société "Sotranord", 55 Boulevard Victor Hugo.

En raison des nécessités de la circulation, la Commission émet un avis défavorable à chacune de ces demandes.

Dossiers en retour au Service.

A la suite de cet avis, M. l'adjoint Decamps souligne les difficultés que rencontrent les piétons par suite de l'installation d'étalages de plus en plus nombreux sur les trottoirs. Il rappelle le voeu émis par la Commission dans sa précédente séance de voir modifier la réglementation des étalages.

Après avoir procédé à un examen de la réglementation actuellement en vigueur, la Commission constate que celle-ci permet d'interdire les étalages aux endroits où la densité de la circulation des piétons l'exige. Toutefois elle estime qu'en raison de l'accroissement de cette circulation ainsi que de la circulation automobile qui ne permet plus aux piétons de s'égarer sur la chaussée, il paraît indiqué de restreindre les conditions dans lesquelles l'autorisation de faire étalage sur les trottoirs sera accordée. Elle estime d'autre part, pour éviter des anomalies criantes que les règles régissant les autorisations de terrasses de café et les commerces accessoires à ces terrasses doivent être les mêmes que pour les étalages.

En conséquence, elle propose à l'Administration municipale de vouloir bien porter de 2m. à 3 mètres la largeur minima du trottoir en dessous de laquelle il ne pourra pas être accordé d'autorisation d'étalage ou de terrasse et de porter de 1m.50 à 2m. la largeur minimum de trottoir qui devra rester libre pour le passage des piétons.

Les dispositions permettant à l'Administration municipale de refuser les autorisations sollicitées dans certaines rues ou parties de rues particulièrement fréquentées seraient maintenues.

La Commission émet d'autre part le voeu que le tarif des droits d'occupation du domaine public soit révisé, et, tenant compte du souci d'harmonie qui a présidé à l'élaboration du dernier tarif, émet le voeu que les divers articles de celui-ci soient majorés de 50%.

Considérant d'autre part que la suppression de la taxe sur les terrasses de café est contraire à la jurisprudence constante du Conseil d'Etat qui stipule qu'à égale occupation du domaine public doit correspondre une redevance analogue, elle demande que cette question fasse l'objet d'un examen nouveau et que la taxe sur les terrasses de café soit rétablie suivant un tarif qui respecte le principe ci-dessus énoncé.

69 - Demande de dégrèvement pour monte-charges et déversoir à drèches installés rue Kuhlmann et Pasteur (taxe relevant de l'année 1947) - Pétitionnaire: Brasserie Delahaye.

La Commission confirme l'avis défavorable émis par elle lors de sa réunion du 23 Janvier 1948 estimant en outre qu'il appartient au Pétitionnaire, si il le juge opportun, de demander le remboursement des droits qui lui sont réclamés au Service départemental d'archives à qui la malterie a été louée.

Dossier retourné au Service.

70 - Rétablissement du Sens Interdit rue Esquermoise entre les rues Thiers et Royale - Nouvelle réglementation du stationnement.

A la suite d'articles parus dans la presse (Voix du Nord et Liberté) la Commission examine les critiques soulevées. Elle propose toutefois en ce qui concerne le sens interdit de maintenir le statu quo et de renvoyer pour étude et propositions à la Commission des Services Publics la question visant au déplacement du terminus du tramway F en vue de l'introduction plus rationnelle dans le circuit des tramways des voitures de pointe.

Dossier retourné au Service.

71 - Admission dans le réseau des Voies Publiques de la rue des Jardins Caulier. Pétitionnaire: M. Van den Heede, président du Commerce de St Maurice.

La Commission s'étonne de cette demande, la rue en question ayant été classée dans le réseau des Voies Urbaines par arrêté de M. le Préfet du Nord le 15 Novembre 1878.

Dossier en retour au Service.

72.- Consolidation par un dispositif de pieux en béton armé pour la conservation de la fondation d'une partie de l'immeuble du Crédit Lyonnais.

La Commission prend connaissance, sans observation, de cette demande.

Dossier retourné au Service.

73.- Eclairage de la Voie Publique par des particuliers. Remboursement des dépenses de consommation des 2ème et 3ème trimestres 1948.

Propositions adoptées sans observation et transmises à l'Administration Municipale.

74.- Eclairage de la Voie Publique. Majoration du montant du marché passé le 28 Février 1947 avec la Société "Eclairage technique de Nancy"

La Commission propose d'accepter la majoration du marché qui lui est soumise.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

75 - Eclairage de la Voie Publique-Programme d'électrification pour 1949 .

M. l'Adjoint Décamps fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. Berle, directeur de la Compagnie concessionnaire du Gaz et de l'Electricité, et au cours duquel celui-ci lui a fait connaître l'impossibilité dans laquelle il se trouve, malgré son vif désir, de tenir les engagements du cahier des charges, les crédits nécessaires n'étant pas mis à sa disposition par la Caisse nationale d'équipement de l'E.D.F.

Une solution a été envisagée qui consisterait à demander à la ville d'emprunter les sommes nécessaires à l'achèvement du programme d'installation de l'éclairage public, le service financier de l'Emprunt étant assuré par l'E.D.F. sur ses crédits d'exploitation. M. l'Adjoint aux Finances pressenti a admis le principe d'une telle opération dont les modalités seront arrêtées en accord avec les services intéressés .

La Commission approuve les propositions de M. l'Adjoint Décamps et décide de reprendre l'examen détaillé du programme d'électrification dès que les modalités de son règlement auront été arrêtées.

76 - Eclairage de la Voie Publique - Insuffisance du crédit alloué pour 1948 .

La Commission adopte les conclusions du rapport qui lui est soumis .

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

77 - Fourniture de pavés - Marché Lefebvre - Décompte définitif-

Rapport adopté sans observations et transmis à l'Administration Municipale .

78 - Fourniture de pavés en granit .

Cette fourniture fera l'objet de négociations auprès des exploitants de carrière que visiteront M.M. l'Adjoint Décamps et Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques, en vue de déterminer les conditions d'un marché par appel d'offres .

Dossier retourné au service .

79 - Construction d'égouts - 1er Lot- Approbation du décompte de l'entreprise Carotte-Dubureq .

L'entreprise n'ayant pas à ce jour présenté son mémoire définitif, la question sera revue ultérieurement.

Dossier retourné au Service .

Questions diverses

M. l'Adjoint Lubrez a signalé que le stationnement des marchands de quatre-saisons au carrefour des rues de l'Hôpital militaire et Pierre Dupont apportait un gêne à la circulation. Il demande que les dits marchands soient groupés de préférence au centre du carrefour précité .

....

En outre, il a fait remarquer que les voitures venant de la rue Georges Maertens et se dirigeant vers la rue Arnould de Vuez étaient inévitablement attirées vers la gauche et demande, si cela est possible, qu'une rangée de clous joigne à travers le carrefour l'axe des chaussées des rues Arnould de Vuez et Georges Maertens.

Sur le 1er point, la Commission donne à l'unanimité son accord de principe, mais sur remarque de M. le Conseiller GHYS, elle fait toutefois les plus expresses réserves sur la mise en vigueur de cette mesure qui ne manquera pas de soulever de véhémentes réclamations de la part des marchands.

Quant au 2ème point, la Commission demande au service d'effectuer le travail.

Demandes transmises au Service.

Pavage de la Place Sébastopol.

M. l'Adjoint HENNEBELLE a demandé qu'il soit procédé, si possible, au pavage de la Place Sébastopol en vue de faciliter le nettoyage de la dite place, dès la fermeture du marché.

La Commission prend acte de cette demande et propose de la transmettre au Service pour étude et évaluation de la dépense.

Carrefour de la rue Arnould de Vuez et du Boulevard de la Liberté.
Règlement de la circulation.

M. le Conseiller HAY fait observer que la circulation au dit carrefour n'est pas assurée. Il demande que celle-ci soit réglée simultanément avec celle de la Place de la République.

Demande transmise au Service qui interviendra en ce sens auprès des Services de Police.

Installation d'une signalisation automatique aux carrefours :
a) de la rue des Jardins et boulevard Carnot;
b) des rues Nationale et de l'Hôpital militaire.
Demande de crédit.

La Commission émet un avis favorable à l'acquisition et à l'installation des appareils de signalisation qui lui sont proposés et fixe son choix sur une installation automatique à temps fixe (proposition Garbarini) pour le carrefour rues Nationale et de l'Hôpital militaire, et sur une installation à commande par les véhicules eux-mêmes (proposition E.V.R.) pour le carrefour rue des Jardins Boulevard Carnot.

Un rapport spécial sera transmis à l'Administration Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 9 Février 1949

Procès-verbal n° 6



Le 9 Février, à 18 H.15, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'adjoint Decamps, adjoint au Maire.

Présents: M.M. Decamps, Adjoint au Maire,
Ghys, Conseiller municipal,
Hamy, "
Rousseau "



Excusés : M.M. Dumont, "
Valbrun, "

Absents: M. Maire, Adjoint au Maire
Mme Bocquet, Conseiller municipal

Assistaient en outre à la réunion :

M.M. Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Platel, Chef du Service de la Voie Publique,
Van de Wièle, Chef adjoint à la Voie Publique,
Devos, Chef de bureau.

Le procès-verbal n° 5 de la réunion du 6 Octobre n'appelant aucune remarque, la Commission passe à l'ordre du jour.

80 - Nouvel examen d'une demande de dégrèvement d'une redevance annuelle (1947) pour monte-charges et déversoir à drèches installés rues Kuhlmann et Pasteur. Pétitionnaire: Brasserie Delahaye.

Sur la proposition de son Président, la Commission a) émet un avis favorable à la demande de dégrèvement, au titre de l'année 1947, présentée par la Brasserie Delahaye b) estime que cette mesure ne saurait être étendue aux années suivantes tant que les installations taxables subsisteront.

Dossier retourné au Service.

81 - Demande d'exonération d'une taxe de 350 f. relevant d'un rideau mécanique, installé 10 rue Gustave Delory (M. Bouttoman, pétitionnaire).

En raison de l'état d'indigence du demandeur, la Commission propose l'admission en non valeur de la somme qui lui est réclamée au titre de l'imposition de l'exercice 1948.

Dossier retourné au Service.

82 - Hommage à Emile Dubuisson - Dossier renvoyé au Service par le Conseil d'Administration pour nouvelle proposition.

La Commission, après avoir, à la demande de l'Administration Municipale, examiné à nouveau la question, propose de donner au prolongement du Boulevard du Président Hoover (partie comprise entre la rue Georges Lefèvre et la ligne de Chemin de Fer vers la gare de Lille) la dénomination du Boulevard Emile Dubuisson en vue d'honorer la mémoire de l'éminent architecte de l'Hôtel de Ville et de son beffroi.

Dossier retourné à l'Administration Municipale.

83- Occupation du domaine public communal - Erection d'un monument commémoratif par le Comité du Souvenir de la Compagnie de Fives-Lille.

Etant donné le but poursuivi par le Comité du Souvenir de la Compagnie de Fives-Lille et considérant que la partie de terrain clôturée est appelée, en exécution du plan d'aménagement de Fives, à être déclassée de la voie publique, la Commission décide de ne pas faire application du § 8 de l'article 102 du Code des Arrêtés Municipaux, relatif aux droits dus pour occupation du domaine communal, par une clôture, destinée à faciliter l'érection du monument.

Dossier retourné au Service.

84 - Eclairage de la Voie Publique par des particuliers - Remboursement de la consommation d'électricité afférente au 4ème trimestre 1948 -

85 - Appareils d'éclairage de la Voie Publique - Remboursement des dommages causés à la Ville - Admision en recette -

Ces deux propositions sont adoptées sans observation et transmises à l'Administration Municipale.

86 - Pavage de la Place Sébastopol (demande de M. l'Adjoint Hennebelle) - Evaluation de la dépense -

La Commission en raison de l'importance de la dépense à engager, soit frs : 8.000.000 environ, demande à connaître, avant de statuer sur cette question, le montant annuel des droits de place réglés par les marchands s'installant les jours de marché, place Sébastopol, et souligne que cette dépense devra faire l'objet d'un crédit spécial sans incidence sur les crédits qui auraient été normalement alloués au service.

Dossier retourné au service.

87 - Participation de la Ville au curage du lit du Canal des Célestines - Demande de M. Morel -

La Commission décide de surseoir à toute décision et d'examiner à nouveau la demande qui lui est soumise dès que M. Morel aura fait connaître au service les renseignements complémentaires qui lui ont été demandés.

Dossier en retour au Service.

88 - Rectification de l'avenue Julien Destrée - Examen d'un projet-

Les propositions qui sont soumises à la Commission étant de nature à faciliter la circulation de l'avenue Julien Destrée, sont adoptées sans observation.

Dossier retourné au Service.

89 - Demande en remise des droits relevant de la réinstallation d'un appareil de distribution d'essence - Pétitionnaire : M. Leuteritz 52 avenue du Peuple Belge-

M. Leuteritz a, par arrêté n° 90.676 du 14 mai 1948 été autorisé

à réinstaller un appareil de distribution d'essence au droit de son magasin de l'Avenue du Peuple Belge. Les droits s'élèvent à L.140 Francs pour occupation du domaine public communal. Par suite de l'impossibilité d'exploiter cet appareil, aucune attribution d'essence ne lui ayant été accordée, M. Leuteritz sollicite une réduction de ces droits.

Après examen, la Commission estime que la demande n'est pas recevable et que le règlement de la taxe réclamée doit être poursuivi.

Dossier en retour au Service .

90 - Installation d'une signalisation automatique aux carrefours A-de la rue des Jardins et du Boulevard Carnot, B-des rues Nationale et de l'Hôpital Militaire .

Au cours de sa réunion du 6 Octobre 1948, la Commission émettait un avis favorable à l'acquisition d'appareils de signalisation automatique destinés aux carrefours a) du Boulevard Carnot et rue des Jardins, b-) des rues Nationale et Hôpital Militaire.

Des propositions ayant été demandées à diverses entreprises spécialisées, ces propositions font l'objet d'un examen détaillé .

La Commission retient de préférence les appareils à priorité d'artères de la Société " Eclairage des Véhicules sur rails" 22 rue de l'Arcade Paris, dont les prix sont les plus avantageux.

En ce qui concerne le carrefour des rues de l'Hôpital Militaire et Nationale, dont l'installation des appareils de signalisation ne se ferait qu'en 1950, la Commission décide de surseoir à émettre un avis, les propositions reçues nécessitant un complément d'information.

Questions diverses

Voies privées - La Commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission d'Hygiène du 15 décembre 1948 qui traite les questions intéressant l'assainissement et le classement des voies privées et constate qu'il résulte de ce procès-verbal que 1°- Des rues ayant seulement huit mètres de largeur seront susceptibles d'être classées; 2°- Un certain nombre de rues qui ont été "assainies" depuis de nombreuses années seront proposées pour le classement bien que leur état actuel, en raison du manque d'entretien, nécessite des travaux d'une certaine importance et que, en particulier, elles ne soient pas munies d'aqueducs.

La Commission après examen, et considérant que les rues entre 8 et 9 mètres ne sont qu'au nombre de six accepte de réduire à 8 mètres la dimension au-dessous de laquelle le classement des voies privées ne pourra pas être envisagé sous réserve cependant qu'un plan d'alignement de ces rues soit établi prévoyant leur élargissement à 12 mètres .

Considérant, d'autre part, que le classement des rues qui ne sont pas en parfait état de viabilité n'aura pas pour autant résolu le problème de leur aménagement, et qu'il paraît impossible d'exiger celui-ci des riverains en raison de l'effort financier qu'il nécessiterait de chaque propriétaire, la Commission ne s'oppose pas à la décision de principe arrêtée au cours de la réunion susvisée du 15 décembre 1948, mais demande que le programme de classement soit doublé d'un programme financier mettant à la disposition du service de la Voie Publique les crédits qui lui seront nécessaires pour faire face aux travaux d'urbanisation des rues qui auraient été classées dans la voirie urbaine après une simple mise en état de viabilité sommaire .

.....

La Commission examine ensuite le cas particulier d'un certain nombre de rues qui, mises en état de viabilité, n'ont pas été classées pour des questions de détail.

Parmi celles-ci les rues Allard Dugauquier, Paul Bert, César Franck, Cronstadt, du Dieu de Marcq prolongée, des Hanneçons, Louis Delos, St-Druon, feront l'objet de propositions de classement à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le cas des rues Championnet, Claude Lorrain prolongée, Greuze, qui semblent pouvoir être considérées comme appartenant à la voirie urbaine, sera examiné dans tous ses détails par le Service.

Les rues Ambroise Thomas, Georges Bizet et Verdi doivent être considérées voies publiques.

Une étude spéciale sera nécessaire pour la rue Calvin.

x
x x

Sur proposition de Monsieur DECAMPS, Président, la Commission décide de modifier le numérotage des maisons situées sur la place de la Gare et actuellement comprises dans la rue de Tournai. Elle charge le Service de déterminer, après étude et avis des intéressés, la limite précise de la rue de Tournai et de la place de la Gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 14 Octobre 1949

Procès-verbal n° 7



Le 14 Octobre, à 18 H.30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'adjoint DECAMPS, adjoint au Maire.

Présents; M.M. DECAMPS, adjoint au Maire,
DUBOIS, Conseiller Municipal
GHYS, "
ELLY, "
ROUSSEAU, "
VALBRUN, "



Excusée: Mme BOCQUET, "

Absent : M. MAIRE, adjoint au Maire.

Assistaient en outre à la réunion :

M.M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
PLATEL, Chef du Service de la Voie Publique,
VAN DE WIELE, Chef adjoint à la Voie Publique,
DEVOS, Chef de bureau.

Le procès-verbal n° 6 de la réunion du 9 Février n'appelant aucune remarque, la Commission passe à l'ordre du Jour.

Ordre du jour

89/ Installation sur le trottoir du 147 rue d'Artois d'une borne de distribution d'essence. Pétitionnaire: M. Gustave Lubrez.

Sur la proposition de son Président, la Commission émet un avis favorable à l'octroi de l'autorisation sollicitée par M. Gustave Lubrez.

Dossier retourné au service.

90/ Création d'un sens unique, rue Guillaume Werniers - Proposition de la Commission des Services Publics.

La Commission des Services Publics, saisie d'une réclamation signalant la gêne importante apportée à la circulation dans la rue Guillaume Werniers par le passage de l'autobus T.E.L.B. propose l'instauration d'un sens unique dans cette rue.

M. Alfred Rousseau estime que le service d'autobus créé en remplacement de la ligne du tramway N ne constitue pas, tant s'en faut, une amélioration des transports publics mis à la disposition des habitants du quartier de Fives. La cadence des autobus et leur itinéraire sont tels que le public doit renoncer à les utiliser. Il propose, appuyé par M. Dubois, le rétablissement du tramway N et dès que sera achevé le P.S. du Mont de Terre du tramway T. C'est seulement, selon lui, lorsque la Commission des Services Publics aura obtenu satisfaction sur ces deux points que la question du sens unique rue Guillaume Werniers aura à être examinée si le maintien du service d'autobus est jugé nécessaire.

Après discussion, la Commission décide de demander à la Commission des Services Publics d'envisager le rétablissement des tramways T et N. Elle propose, d'autre part, et compte tenu de l'intérêt de la circulation générale d'établir le sens unique sollicité r. Guillaume Werniers.

91/ Difficultés de la circulation occasionnées rue Nationale, par les voitures de la Cie des T.E.L.B.- Propositions de ladite Compagnie.

Après différents échanges de vues, la Commission estime que les propositions qui lui sont présentées n'aboutiraient qu'à provoquer de nouvelles difficultés au point de vue de la circulation.

Quant aux refuges à ériger sur la chaussée en différents endroits de la rue Nationale, la Commission estime qu'ils seraient une cause de nombreux accidents; pour ces motifs elle émet un avis défavorable.

Dossier retourné au Service.

92/ Réalisation d'un réseau de signalisation urbaine sur le territoire de Lille - Proposition de la Société "Nord-Diffusion", 7 place Désirée Bouchée.

Se référant aux prescriptions générales sur la signalisation routière, notamment l'article 7 qui interdit toute publicité sur les panneaux officiels de signalisation et sur leur support, la Commission donne un avis défavorable.

Elle confirme d'ailleurs que la Ville se doit, en matière de publicité sur la Voie Publique, d'adopter des règles identiques à celles que le Service des Ponts et Chaussées applique pour la Voirie Nationale et Départementale.

Dossier en retour au Service.

93/ Droits de voirie dûs par M. Pizzi, 130 rue Paul Lafargue - Remise pour cause d'insolvabilité.

La Commission propose d'admettre en non-valeur la somme de 2.872 frs dûe par M. Pizzi, pour occupation du domaine public communal, en raison du décès de celui-ci et de l'état d'indigence notoire de sa famille.

Dossier retourné au Service.

94/ Numérotation des immeubles de la rue de la Marbrerie (côté pairs) - Modification.

La Commission donne son accord aux propositions qui lui sont présentées tendant à la remise en ordre de la numérotation de la rue de la Marbrerie (côté pairs).

Dossier en retour au Service.

95/ Modification de l'appellation de la rue du Cirque, partie comprise entre la rue Masurel et le canal de la Monnaie - Proposition.

La Commission adopte les conclusions du rapport qui lui est présenté et tendant à fixer l'origine de la rue des Trois Mollettes au croisement de la rue du Cirque actuelle et de la rue Masurel.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

96/ Incorporation de la rue Denfert Rochereau prolongée dans la rue Denfert Rochereau - Proposition.

La Commission fait siennes les conclusions du rapport qui lui est soumis.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

97. Projet d'incorporation, dans la place de la Gare, des immeubles situés entre les rues du Priez et du Molinel et compris actuellement rue de Tournai.

La Commission émet un avis favorable aux propositions qui lui sont soumises.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

98. Etablissement du programme de reconstruction de trottoirs pavés et trottoirs en asphalte.

La Commission propose d'établir comme suit le programme des travaux à confier aux entrepreneurs qui seront déclarés adjudicataires le 17 Octobre.

1° Trottoirs pavés : Rue de St-André, rue de la Collégiale, rue des Bouchers, rue Basse, rue de l'Hôpital Militaire (partie comprise entre la rue Nationale et la place de l'Arsenal), rue des Jardins, et rue du Lombard.

2° Trottoirs en asphalte : boulevard de la Liberté, aux droits des immeubles 14, 16, 18, 20, 32, 48, 54, 56bis, 72, 76bis - 7, 9, 15, 33 et 35 et la partie comprise entre les rues Jean sans Peur et de Puébla.

En outre, la Commission demande que le Service envisage la remise en état par ses propres moyens des trottoirs :

1° de la rue Pierre Legrand (côté droit en direction d'Hellemmes) sur la plus grande longueur possible,
2° de la rue Nicolas Leblanc.

Dossier en retour au Service.

Reconstruction des boulevards de Montebello et Victor Hugo.

La Commission, après avoir examiné les diverses solutions proposées, décide d'adopter la solution N° 3 qui prévoit la construction de deux chaussées latérales de 6m50 de largeur en pavés de granit, l'aménagement d'un terre-plein central de 9 mètres et la reconstruction de trottoirs de 5 mètres de largeur.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Amélioration de chaussées anciennes dans certaines voies secondaires.

En vue d'améliorer les chaussées pavées de certaines voies secondaires, la Commission décide d'entreprendre, à titre d'essai, dans quelques rues, des travaux de convertissement.

Le premier projet envisage de doter la chaussée de la rue des Tanneurs d'un revêtement mince en matériaux enrobés, à base d'asphalte naturel, exécuté sur le pavage existant, avec fils d'eau en asphalte coulé.

La dépense à engager qui peut être évaluée approximativement à 1.000.000 serait prélevée sur les crédits ordinaires.

Dossier en retour au Service.

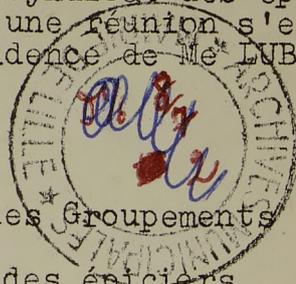
20 avril 1951

A la suite de réclamations présentées par le Syndicat des épiciers détaillants et des Groupements commerciaux, une réunion s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 20 Avril sous la présidence de Me LUBREZ, Adjoint au Maire.



Etai^{ent} présents : M.M. HENNEBELLE, adjoint.
DUTERNE, "

HERTAUT, Secrétaire des Groupements
Commerciaux
LEMAIRE, du Syndicat des épiciers
détaillants.



Assistaient en outre à la réunion :

M.M. AUREL, Ingénieur en chef des Services techniques
RICHOUX, Chef de la 5^e Division

Melle GAREMIN, Chef du Service du Contentieux

M.M. VAN DE WIELE, Chef adjoint à la Voie Publique
DURIEZ, Chef de bureau des Services Techniques
détaché à la Voie Publique

En ouvrant la réunion, Me LUBREZ expose que celle-ci a été proposée dans le but d'examiner les réclamations soulevées par les représentants des groupements commerciaux et des épiciers détaillants en ce qui concerne les marchands vendant sur la voie publique. Il rappelle toutefois que son action est limitée car il ne peut porter atteinte à la liberté du commerce et ne tenir compte que des abus signalés et veiller à l'application des textes réglementaires.

Marchands des quatre saisons.

Le représentant des groupements commerciaux se plaint que des autorisations de stationnement aient été consenties à des marchands sur les places où se tiennent régulièrement les marchés. Il cite, place Sébastopol, 2 marchands autorisés, et place Déliot où un marchand fait même étalage le jour de marché. Il demande que les autorisations soient supprimées aux emplacements où existent les marchés.

Le Service de la Voie Publique fait observer que le marchand des 4 saisons de la place Déliot n'est pas autorisé à faire étalage les jours de marché.

M. l'Adjoint HENNEBELLE appuie la demande présentée par le représentant des groupements commerciaux et se déclare prêt à satisfaire les marchands des 4 saisons, éliminés de leur emplacement actuel en les intégrant dans les marchés.

Me LUBREZ, tout en faisant observer qu'il importe de concilier les intérêts des marchands des 4 saisons avec ceux des commerçants patentés se déclare d'accord pour la suppression des emplacements désignés, étant entendu que les marchands dont il s'agit pourront être autorisés à vendre sur les marchés.

Ambulants et colporteurs.

M. LE MAIRE fait observer que le règlement n'est pas strictement appliqué. Il signale que des marchands ambulants stationnent longtemps place des Reignaux, place St-Martin, rues de Tournai et St-Sauveur, et portent un préjudice certain aux commerçants sédentaires.

Le représentant du Syndicat des épiciers détaillants fait remarquer à ce sujet certains abus nettement caractérisés : des marchands de lait disposent encore de locaux pour la vente de leur produit et vont en outre de porte en porte pour l'écoulement de leurs marchandises : lait, beurre, oeufs et même légumes et conserves.

La question soulevée étant du ressort des services de Police, Me LUBREZ est d'avis d'intervenir auprès de ceux-ci afin qu'une surveillance active et l'application rigoureuse des prescriptions réglementaires soient assurées.

Marchands exerçant leur commerce s/porte cochère, dans une entrée ou dans un couloir d'immeuble.

Me LUBREZ observe que la question soulevée n'est pas du ressort de la Voie Publique, mais des Services d'Hygiène et de Sécurité.

M. RICHOUX expose que l'ordonnance de police du 1er Septembre 1949 n'interdit pas, mais réglemente à Paris ce genre de commerce.

Il ne peut être question à Lille d'interdire la vente dans les couloirs mais de la réglementer en s'inspirant de l'ordonnance précitée.

Il propose à ce sujet la réunion des représentants des services d'Hygiène et de Sécurité et de ceux du Service de la Voie Publique pour l'élaboration d'un texte qui pourra être ensuite soumis à l'avis des représentants syndicaux.

Démonstrateurs devant les magasins.

L'article 133 § 3 du règlement en vigueur précise que l'autorisation d'occuper une partie du trottoir par un étalage est délivrée à titre rigoureusement personnel et pour les besoins du commerce principal exercé par le concessionnaire. Or, les commerces accessoires ne peuvent être exercés que par le commerçant lui-même, ses ascendants ou descendants ou un de ses salariés.

Les représentants syndicaux demandent que l'on supprime du texte réglementaire le mot salarié. L'autorisation serait délivrée au commerçant lui-même et sous sa responsabilité. Toutefois, ils expriment des réserves quant à la durée de l'autorisation à délivrer pour les démonstrations.

Le Service de la Voie Publique estime qu'il ne peut réglementer la durée des démonstrations, celle-ci étant laissée à l'appréciation du commerçant lui-même. Il propose donc de délivrer l'autorisation au commerçant qui règlera la durée avec le démonstrateur. Il en est ainsi décidé.

Le texte du règlement sera modifié en conséquence.

Démonstrateurs et camelots -

Me LUBREZ suggère que quelques emplacements soient choisis pour permettre aux camelots d'exposer leurs marchandises, car ceux-ci ne sont pas autorisés à exercer leur profession sur la voie publique.

M. HENNEBELLE n'est pas de cet avis et propose de leur réserver des emplacements sur les différents marchés.

Il signale qu'il existe déjà des emplacements à cet effet aux marchés Sébastopol, Wazemmes et place du Concert.

Après discussion, il est convenu que les demandes de ce genre seront transmises au service des Halles et Marchés.

Commerces accessoires s /terrasses de café.

M. HENNEBELLE demande que le commerce accessoire ait lieu à l'installation effective de la terrasse du café.

Me LUBREZ ne fait pas d'objection à cette proposition, mais il estime qu'il importe de limiter la surface accordée.

Il propose la modification de l'article 131 § 3 du règlement de voirie par l'adjonction du texte suivant :

- A) l'installation du commerce accessoire sera réalisée pendant la durée effective de l'installation de la terrasse;
- B) la surface occupée par le commerce accessoire sera inférieure à la moitié de la surface de la terrasse et limitée à 5 mètres carrés au maximum
- C) aucun commerce accessoire ne sera autorisé à moins de 50 mètres d'un commerçant sédentaire vendant les mêmes produits.

Les représentants des groupements commerciaux et des épiciers détaillants expriment leur accord sur l'ensemble des mesures envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11h30.

Hôtel de Ville, le 20 Avril 1951

Le Chef de Bureau

DURIEZ.

87
2

SERVICES TECHNIQUES

Commission de la Voie Publique

Procès-verbal de la réunion du 13 Octobre 1953.



M.M. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 13 octobre 1953 à 18 heures sous la Présidence de M. Lourdel, Adjoint délégué à la Voie Publique.

Etaient présents :

M.M. ASTIE, DANIEL, DE BLOCKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAUX, VAN WOLPUT, VEROONE.

Assistaient en outre à cette réunion à titre consultatif :

M. AUREL, Ingénieur en Chef
M. MAEGHT Ingénieur principal
M. MOLLET Ingénieur subdivisionnaire.

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants destinés à être présentés à l'Administration Municipale :

2. - Construction d'égouts dans les voies nouvelles entre l'Avenue de la République et la rue du Buisson
3. - Construction d'égouts Square de Portugal.
4. - Construction d'une chaussée en pavage mosaïque rue Jean Sans Peur (entre le Bd de la Liberté et la rue de l'Hôpital Militaire).
5. - Extension de l'éclairage public . Crédit complémentaire de 7 millions (Information)
6. - Eclairage de la Voie Publique par des installations particulières. Remboursement des frais (2ème trimestre 1953)
7. - Eclairage de la Voie Publique par des installations particulières. Remboursement des frais (3ème trimestre 1953).
- 7bis - Signalisation du carrefour du Buisson. Participation de la Ville.

+ + +

8. - Assouplissement de l'Arrêté n° 773I relatif à la circulation des Poids lourds.

La Commission donne un avis favorable à une restriction des heures d'application de cet arrêté : l'arrêté 773I ne sera appliqué qu'entre 6 h.30 et 20 h.30.

9. - Stationnement de taxis aux abords du Grand Théâtre.

La Commission décide de solliciter l'avis de M. le Commissaire Central de Police. Si cet avis est favorable, satisfaction sera donnée à titre d'essai à la demande du Syndicat des chauffeurs de taxis. S'il est défavorable, la question sera réexaminée en Commission.

IO - Dénomination de voies nouvelles.

La question est reportée à une réunion ultérieure, un rapport avec propositions sera au préalable adressé à chaque commissaire.

Questions diverses

- M. De Becker demande la construction d'un égout rue de l'Hôpital St Roch, partie comprise entre la rue d'Arcole et la rue d'Iéna.

Cette question sera examinée en même temps que la question n° 20 de l'ordre du jour.

- M. Rousseaux signale l'état défectueux de la chaussée au droit de l'Hospice Général. Une réparation provisoire sera effectuée par le Service.

- A la demande de M. Rousseaux un exemplaire du programme d'éclairage public de 1953 sera adressé à chaque Commissaire.

- M. Van Wolput demande une limitation de la vitesse des voitures automobiles dans les rues d'Isly et du Faubourg d'Arras.

- M. Rousseaux demande qu'une intervention soit faite auprès de M. le Maire de Fâches-Thumesnil en vue d'obtenir un recul des pompes à essence installées face aux Ets Tudor, rue du Fg d'Arras.

- M. Rousseau signale que la piste cyclable établie rue du Faubourg d'Arras est très dangereuse pour les piétons au droit des 400 maisons.

- M. Van Wolput demande que les limites du stationnement des taxis rue du Molinel, à hauteur de la rue des Augustins et de la rue Sainte Anne soient respectées.

- M. Van Wolput demande que soit entretenu le passage pour piétons à l'entrée du Bd de la Liberté près du Bd Papin.

- M^e Verone signale que le nom de Sylvère Verhulst est commun à plusieurs rues.

- M. Landrie expose la nécessité de doter au plus tôt la rue d'Aboukir d'un éclairage électrique. Bien que cette voie soit privée, des mesures seront prises pour qu'elle soit électrifiée avant l'hiver.

- M. De Becker signale que les trottoirs de la rue d'Arcole sont en mauvais état.

- M. Van Wolput estime que la borne basse installée au carrefour du Bd Papin et du Bd Jean Bte Lebas est trop petite et peu visible. Une borne de dimensions nettement plus importantes sera posée.

- M. Rousseaux estime souhaitable d'accorder aux commerçants possédant un véhicule automobile un stationnement réservé au droit de leur établissement. Cette proposition n'est pas retenue par la Commission

Après enquête il sera donné satisfaction dans la mesure du possible à toutes ces demandes.

La Séance est levée à 20 h.35.

Prochaine réunion de la Commission le 27 Octobre à 18 heures
Continuation de l'ordre du jour.

VU :
l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL.

D.C.

SERVICES TECHNIQUES
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

ctf

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 1953

MM. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 18 décembre 1953 à 18h, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. DE BECKER, FRUCHART, LANDRIE, LOURDEL, VAN WOLPUT, VEROONE, SIMONOT

Etaient excusés : MM. ASTIE, DANIEL, ROUSSEAUX, SCHUMANN

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. MONNIER, Officier de Paix, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police,
MM. AUREL, MAEGHT, MOLLET.

+
+ +

Procès-verbal de la réunion du 27 novembre 1953 - Observations

Suite à une intervention de M. VAN WOLPUT, lors de la réunion du 30 octobre 1953, une lettre a été adressée à M. le Secrétaire Général pour signaler les inconvénients de l'occupation de la chaussée centrale du Bd J.B. Lebas, lors de la Foire d'Hiver.

Lecture est donnée à MM. les Commissaires de la réponse de M. le Secrétaire Général.

Après consultation du service des Fêtes, il est apparu que cette question ne pouvait être résolue d'une manière satisfaisante cette année ; cependant, le service des Fêtes cherchera un dispositif permettant de pallier l'an prochain les difficultés signalées.

M. VAN WOLPUT demande au service d'insister vivement pour qu'à l'avenir la chaussée centrale demeure libre lors de la Foire d'Hiver.

A ce sujet, M. MONNIER demande, en vue de désencombrer le carrefour J. Lebas/Cambrai, un assouplissement au sens interdit existant rue de Maubeuge. Il suggère l'instauration d'une réglementation identique à celle de la rue Bernos, c'est-à-dire libre circulation des cyclistes dans le sens interdit ; M. VAN WOLPUT appuie cette proposition.

M. AUREL signale que la prochaine mise en service du Pont St-Sauveur doit contribuer au dégagement de ce secteur. M. MAEGHT fait remarquer que la réglementation de la rue Bernos a un caractère exceptionnel et ne saurait être étendue sans provoquer de la confusion. La question sera cependant reconsidérée après la mise en service du Pont St-Sauveur.

53-27 d - A la demande de M. VAN WOLPUT, un communiqué a été fait à la Presse invitant les piétons à respecter la signification des feux tricolores. Lecture est donnée du communiqué. Une 2ème insertion sera faite vers la fin du mois de janvier.

53-27 e - M. VAN WOLPUT recommande un panneau "Danger permanent-Vitesse modérée" susceptible d'être employé efficacement en vue de

.../



la limitation de la vitesse des véhicules automobiles dans les rues d'Isly et du Faubourg d'Arras. M. MONNIER signale que 3 contraventions seulement pour excès de vitesse ont été relevées dans la rue d'Isly.

53-25 - La Commission, compte tenu d'une décision prise il y a quelques années, accorde la dérogation sollicitée par les Ets ANCEL, avec toutefois les réserves qui avaient été formulées à cette époque.

53-27 a - Amélioration de la circulation au carrefour Bd Papin/Bd Louis XIV/Bd de la Liberté

La Commission approuve les mesures proposées par M. VAN WOLPUT en vue d'améliorer l'éclairage et la signalisation à ce carrefour, ainsi que celles relatives aux nouveaux emplacements des passages cloutés.

53-27 d - Après étude de la question avec le service, M. VAN WOLPUT retire sa proposition relative à un essai d'extinction du feu tricolore situé au carrefour Faidherbe/Anatole France.

53-34 - M. MAEGHT rend compte de l'étude faite sur place par le service intéressé, en collaboration avec les services de Police, en vue de l'amélioration de la signalisation des carrefours dangereux de la rue de la Chaude Rivière. Ces carrefours seront éclairés en priorité au cours de l'année 1954 et des panneaux de croisement bien visibles apposés aux abords. De plus, une demande sera faite à la S.N.C.F. en vue d'obtenir la résection qui est possible des angles du talus supportant la voie ferrée.

53-36 - Suite à la demande formulée par M. VAN WOLPUT lors de la dernière réunion, M. MAEGHT propose la création d'un stationnement pour 3 voitures de taxis à l'extrémité du terre-plein faisant front au monument aux Morts ; les voitures seraient disposées perpendiculairement à la bordure, l'avant tourné vers la place du Général de Gaulle. M. MONNIER qui avait proposé le maintien de la station taxis à son ancien emplacement ne soulève pas d'objection à cette nouvelle disposition.

Par ailleurs, conformément à la demande qui avait été faite par M. DANIEL, le panneau indiquant la station "Taxis" sera déplacé.

M. MAEGHT fait connaître à la Commission que la construction d'un refuge pour les usagers des tramways au Pont du Mont-de-Terre qui avait été demandée par M. LANDRIE lors de la réunion du 30 octobre a été réclamée à nouveau à la T.E.L.B.

+
+ +

Examen de l'Ordre du jour

53-37 - Circulation rue de la Justice

La Commission approuve la création d'un stationnement alterné dans la rue de la Justice. Elle repousse la suggestion d'un sens unique car la circulation dans cette rue n'est pas suffisamment intense comme le déclare M. DE BECKER.

53-38 - Circulation à contre-courant de certains véhicules de la Société T.R.U.

La Commission se déclare favorable à la prise d'un arrêté autorisant certains véhicules de cette Société à circuler à contre-courant dans les rues à sens unique, à condition toutefois que .../

cette dérogation ne soit valable que jusque 8h. Un arrêté municipal sanctionnera cette mesure.

53-39 - Passage clouté de l'entrée du Bd Carnot (Pl du Théâtre)

La Commission, après avoir longuement discuté des moyens d'améliorer la sécurité des piétons en cet endroit, conclut au maintien du statu-quo. Par ailleurs, elle charge le service d'effectuer des recherches quant à l'existence d'un passage souterrain qui pourrait éventuellement être utilisé pour la traversée des piétons.

53-40 - Utilisation des appareils avertisseurs - Lutte contre le bruit.

Lecture est donnée à la Commission des dispositions du Code des Arrêtés municipaux relatives à la lutte contre le bruit.

Après avoir étudié quelques suggestions, la Commission décide qu'une refonte de ce code est nécessaire ; cependant, elle estime préférable d'attendre la parution du nouveau Code de la Route qui doit apporter des modifications importantes dans ce domaine.

53-41 - Circulation rue Desmazières

En l'absence de M. DANIEL, excusé, la Commission décide de surseoir à l'étude de cette question. M. SIMONOT signale la nécessité d'un stationnement en dents de scie Bd Vauban, face au Parc ; la proposition est approuvée.

53-42 (voir page 5)

53-43 - Circulation au carrefour des rues Esquermoise, Royale et Basse

Lecture est donnée de la solution proposée par M. le Commissaire Divisionnaire. La Commission, après avoir passé en revue les avantages et les inconvénients de cette solution, décide de maintenir le statu-quo; en particulier un sens unique rue Royale apparaît difficile, étant donné l'existence d'un sens unique rue de la Monnaie, ce qui occasionnerait des détours considérables pour les véhicules.

La suppression du passage du tramway J dans la rue Basse doit contribuer à améliorer quelque peu la circulation dans ce quartier.

53-44 - Demande d'un stationnement alterné rue du Nouveau-Siècle

La Commission donne un avis favorable, vu l'étroitesse de la chaussée (4m).

53-45 - Circulation rue du Plat et rue du Barbier Maës

La Commission décide de s'en tenir simplement à l'instauration d'un stationnement alterné dans la rue du Plat.

53-46 - Bd Carnot - Traversée des piétons au droit du Central téléphonique

La Commission est favorable à la pose d'un panneau "Défense de doubler" à l'entrée du Bd Carnot, pour les véhicules venant du Bd de la République.

53-47 - Demande de stationnement interdit place de la République le long des grilles de la Préfecture

La Commission admet le principe d'un arrêté interdisant le stationnement, mais souhaite qu'il n'y soit procédé à la pose que d'un seul panneau, de façon à nuire le moins possible à l'esthétique de l'immeuble de la Préfecture.

.../

53-48 - Circulation place des Quatre Chemins

M. DE BECKER expose les difficultés de circulation à ce carrefour. Le Service est chargé de présenter un projet concernant un nouvel aménagement de cette place.

53-49 - Circulation place du Maréchal Leclerc

Considérant que la visibilité est suffisamment dégagée, la Commission n'estime pas devoir procéder en priorité à l'installation de feux tricolores en cet endroit.

Questions diverses

53-9 - Stationnement des taxis aux abords du Grand Théâtre

Cette question a été examinée par la Commission lors de sa réunion du 27 octobre. Communication des décisions arrêtées a été faite à M. DELFOSSE, Président des Chauffeurs de Taxis du Nord. Lecture est donnée de la réponse de M. DELFOSSE qui demande que la question soit reconsidérée.

La Commission, non convaincue par les arguments de M. DELFOSSE, estime n'avoir pas à revenir sur sa décision.

Feux clignotants - M. SIMONOT, appuyé par Me VEROONE signale que certains feux clignotants sont éblouissants. Le service indique qu'il s'agit de réflecteurs neufs et que le temps y remédiera rapidement.

Careffours dangereux - M. DE BECKER réclame l'installation de "stop" clignotants à tous les carrefours dangereux. Ce panneau ne peut malheureusement être employé avant la parution du nouveau Code de la Route.

Phares éblouissants - Me VEROONE signale que les phares blancs de certains cyclo-moteurs sont éblouissants - Aucune réglementation n'existe à ce sujet.

53-27 b - Stationnement des voitures particulières (rue Faidherbe rue Nationale)

M. VAN WOLPUT renouvelle sa demande - Le Service a mis cette question à l'étude et les plans sont en préparation.

Travaux de voirie dans divers lotissements - M. AUREL rend compte du désir exprimé par M. DECAMPS de voir la Ville prendre en charge les travaux de viabilité (revêtements de chaussées et construction d'égouts) dans divers lotissements projetés par la Société Civile pour l'amélioration de l'Habitat, en liaison avec la Société des Habitations Economiques du Nord ou le C.I.L.

Il s'agit des lotissements prévus avenue Emile Zola, rue du Chevalier Français, rue Gassendi, rue du Fg d'Arras.

La Commission décide de ne pas examiner la question, tant que la Commission de l'Habitat n'aura pas été saisie officiellement des projets en cours.

+
+ +

La séance est levée à 20h40

La prochaine réunion de la Commission aura lieu dans le courant de la 2ème quinzaine de janvier.

VU : A. LOURDEL
Adjoint au Maire

53-42 - Installation d'une cabine de dégustation de sandwiches rue des Manneliers

M. AUREL estime qu'à l'emplacement demandé, l'installation d'une cabine causerait une gêne considérable à la circulation des piétons et pourrait éventuellement provoquer des accidents.

La Commission se range à cet avis.